

Code d'article 193.33DM

Description ASSIETTES OVALES

Catalogue

Date de modification



Spécifications du produit

Unité de mesure UNITÉ
Dimensions 46x32 CM
Matériel MÉLAMINE
Couleur BLANC
Poids net d'une unité (g) 1.030,00
Ligne de produits 'ASAMI WARE'

Codes

Intrastat 39241000
ITF14 18420499193332
EAN13 8420499193335

Colisage

Paquet Unités / paquet 0
Dimensions paquet (cm) 0,00 x 0,00 x 0,00
Poids paquet (kg) 0,00
Volume paquet (m³) 0,0000000

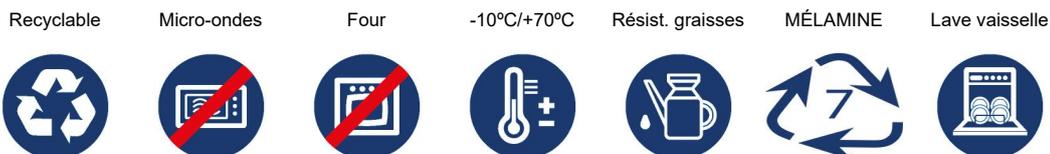
Signage Triman et Info-Tri 

Carton Unités / carton 12
Paquets /carton 0
Dimensions carton (cm) 34,17 x 48,50 x 20,00
Poids carton (kg) 13,13
Volume carton (m³) 0,0331417

Signage Triman et Info-Tri 

Palette Cartons / couche 4
Cartons / palette 28
Conditionnement (U base x couches) 4 x 7
Poids (kg) 391,64
Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques



Conditions d'utilisation

Lave-vaisselle.



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



Le produit possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).



Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).



Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.